

Air Liquide Normand'Hy

6 rue Cognacq-Jay  
75 007 PARIS

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME  
Monsieur le Préfet  
Bureau des Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement

7 place de la Madeleine  
CS16036  
76036 Rouen CEDEX

Bagneux, le 25 juillet 2022

Lettre recommandée avec AR

**Objet : Porter-à-connaissance relatif au projet Air Liquide Normand'Hy à Saint Jean-de-Folleville - Travaux de préparation de site**

Monsieur le Préfet,

Le projet d'usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau située à Saint-Jean-de-Folleville et exploitée par H2V Normandy (entreprise rebaptisée Air Liquide Normand'Hy en octobre 2021) bénéficie d'un arrêté d'autorisation environnementale datant du 10 janvier 2022.

Conformément à l'article R 181-46 du Code de l'Environnement, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance des modifications concernant les travaux de préparation de site, et plus particulièrement les éléments suivants : géométrie et hauteur de la plateforme de l'usine ; restauration de la zone de compensation environnementale in-situ ; nature des clôtures définitives de l'usine.

Les éléments relatifs à ces opérations de préparation du site sont présentés dans le porter-à-connaissance joint à ce courrier.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Stéphane VIALET  
Président de la société AIR LIQUIDE NORMAND'HY



Pièce jointe :  
Un porter-à-connaissance

Copies :  
DREAL UDLH 76 - Madame Stéphanie MACE & Monsieur Bruno CHARPENTIER  
DREAL SRN Biodiversité - Monsieur Pascal DOMALAIN & Monsieur Denis SIVIGNY  
DDTM Bureau des Milieux Aquatiques et Marins - Monsieur Nicolas GOURBIN